

Du Vingt sept octobre an mil huit cent cinquante-cinq, à quatre heures du soir,

ACTE DE MARIAGE de Pierre Jean Guiol
 âgé de vingt six ans, né à Hyeres département
 de la Savoie le dix neuf du mois de Janvier mil
 huit cent vingt neuf profession de cultivateur domicilié
 à Hyeres département du Savois fils unique de Jean
 Antoine Guiol profession de cultivateur

domicilié à Hyeres département du Savois et de Marie
 Rose Lebeuf cultivateur domiciliée à Hyeres, qu'on se de la commune, ces présents
 contractants d'une part

Et de Magdelaine Lecharrier Weiffren
 âgée de vingt quatre ans, née à Coudon département du Savois
 le vingt six du mois de Avril an mil huit cent trente six
 profession de cultivateur domiciliée à la Garde département
 du Savois fille unique de Jean Joseph Weiffren
 profession de propriétaire domicilié à la Garde département
 du Savois et de Marie Anne Bostagne sans profession domiciliée
 au Savois à la Garde qu'on se de la commune, ces présents d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1.° La publication faite par moi officier à la
 Mairie de la Garde le 17 courant, à la suite de laquelle, les dimanches
 vingt trois et trente du mois de Septembre dernier, demeurés
 afflués pendant la durée usuelle par la loi.
 2.° L'absence de manifestation de Pierre Jean Guiol, sans épouse
 3.° L'absence de manifestation de Magdelaine Lecharrier Weiffren, sans épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ainsi qu'aux deux pièces
 ci mises

ont déclaré qu'ils n'ont pas été fait de contrat de mariage, à la date du
 du mois de mil huit cent cinquante précédant
 Me notaire à département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Magdelaine Lecharrier Weiffren
 Pierre Jean Guiol

En présence de monsieur François Juste Massou
 domicilié à la Garde département du Savois âgé de vingt cinq ans
 profession de maître menuisier en son pays ni allié des futurs époux

De monsieur Adrien Marie Mourcheu
 domicilié à la Garde département du Savois âgé de vingt sept ans
 profession de marchand en son pays ni allié des futurs époux

De Louis Gignoux Saure
 domicilié à la Garde département du Savois âgé de vingt cinq ans
 profession de cultivateur en son pays ni allié des futurs époux

Et de Gustave Ferdinand Sourmier
 domicilié à la Garde département du Savois âgé de vingt huit ans
 profession de cultivateur

Après quoi, moi Laurens Augustin Agarrad, officier de la commune de la Garde,
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux, par
 les quatre témoins susdites parties ayants de leur part, ainsi qu'il est requis.

Guil Magdelaine Lecharrier Weiffren
 Saure Sourmier Agarrad